

Extrait d'acte de naissance

Un mineur peut-il entrer dans un casino ?

Mis à jour le 28 décembre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Non. Un mineur, même émancipé, ne peut pas entrer dans un casino, même s'il ne joue pas ou s'il est accompagné d'une personne âgée de plus de 18 ans (y compris un parent).

Le casino doit contrôler systématiquement l'âge de toute personne accédant aux salles de jeux. Une pièce d'identité peut être exigée.

Références

- Arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos : article 23 - Interdiction d'accès aux mineurs



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr